

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de E ROCHE), M ALLAMEL M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), J SOUBEYRAND (proc de I NGUYEN), M THINON, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Procurations : 8

Votants : 41

Absents : 11

Date de convocation : 2/12/2022

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : JP LARDY, R KAPPEL, MF TASTEVIN P MAISONNEUVE, P DUPONT, D BERLAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD, G DOZ et A LAURENT

**En présence des suppléants non votants** :.

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - Genestelle - Réalisation d'un monument aux morts .

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Genestelle relatif à la réalisation d'un monument aux morts ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 15 novembre 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réalisation d'un monument aux morts sous la forme d'une plaque fixée à l'extérieur du cimetière afin d'honorer la mémoire des soldats tombés pour la France.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 1 145,80 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 2 291,66 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 1 145,80 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Genestelle de 40 746 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 13 983 € (le solde sur l'enveloppe de la commune s'établit ensuite à 12 837,20 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 1 145,80 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Genestelle pour financer le monument aux morts;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Genestelle, initialement de 40 746 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 9 décembre 2022  
Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20221208-DEL08122022-02-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2022  
Date de réception préfecture : 13/12/2022